

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 mars 2025
Convocation du : 28 février 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE25.026

FINANCES
BUDGET

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
OPÉRATION COMPTABLE N°23
« RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération DE22.181 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la rénovation de l'éclairage public. Elle a ensuite été modifiée par la délibération DE23.050 du 31 mars 2023 et DE24.026 du 25 mars 2024.

L'AP/CP est appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, un avenant n°1 au Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de d'Armentières, portant sur les sujets suivants :

- A. le changement de la date de notification du marché
- B. le passage du marché en année Civile, avec le budget 2023 actualisé au réel
- C. l'évolution du programme de travaux qui fait suite à l'audit du patrimoine du marché avec le réajustement et le décalage du programme de travaux
- D. la modification des engagements énergétiques pour faire suite aux modifications et au décalage du programme de travaux, suivant la validation du rapport IPMVP* a été notifié le 31/10/2024

* IPMVP : Protocole International de Mesure et de Vérification de la Performance énergétique

Cette AP/CP intègre la modification apportée par cet avenant au marché initial.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
Rénovation de l'éclairage public	3 100 000 €	17 892 €	1 082 108 €	1 000 000 €	1 000 000 €

AP/CP actuelle :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	2024	2025	2026
Rénovation de l'éclairage public	4 205 997 €	17 892 €	12 819 €	1 481 762 €	1 401 762 €	1 291 762 €

Nouvelle l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisés en 2024	2025	2026
Rénovation de l'éclairage public	4 439 222,06 €	17 892 €	12 819 €	1 361 499,06 €	1 580 765 €	1 466 247 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

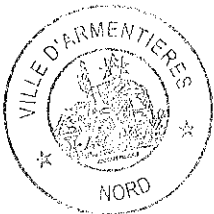
- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 et 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

